



26 novembre 04

- *Quelques nouvelles du front.*
- *Les RGs en flagrant délit de mensonge et de manipulation.*
- *Nicolas Sarkozy : un livre sur les relations de la république avec les religions, les nouveaux mouvements religieux et les sectes.*
- *N'oubliez - pas de régler vos cotisations 2005 à l'Omnium (il en a bien besoin) et faites adhérer les sympathisants à notre cause.*

Chers amis (ies),

Une petite lettre pour cette reprise de contact un peu tardive avec vous. J'ai été fort sollicité par diverses tâches juridiques et enquêtes importantes depuis cet été dont je ne peux rien vous dire pour l'instant si ce n'est qu'elles sont particulièrement édifiantes.

Nos diverses plaintes aboutissent tant bien que mal ; cela demande beaucoup de temps et de patience. Je vous ai déjà parlé de notre *plainte collective contre l'UNADFI* pour demander sa dissolution dans la mesure où nous pouvons prouver que cette association agit et agit encore à l'opposé de ses propres buts et du cadre défini par la loi pour les associations d'intérêt public.

Et bien c'est chose faite, la procédure est en place après les multiples tentatives des avocats de l'UNADFI pour contester sa recevabilité ; je vous tiendrez informé dès qu'il y aura du nouveau, ce qui ne saurait tarder.

Je vous ai parlé également des différentes péripéties d'une procédure engagée « depuis 1991 » par différentes personnes *pour obtenir des services de Renseignements Généraux la communication des pièces qui auraient permis de classer leur association comme secte dangereuse* (rapport parlementaire) et eux-mêmes par voie de conséquence comme individus dangereux. Les RGs se sont retranchés jusqu'en 2003 derrière la notion de « sécurité publique » pour refuser l'accès aux documents qu'ils prétendaient détenir ; ils ont été condamnés à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat (2003) et le tribunal administratif (2004) pour ce refus de communication des pièces (50 euros d'astreinte par jour de retard) .

Finalement le 5 novembre dans les bureaux de la CNIL à Paris, quatre personnes, dont la présidente des églises de Scientologie de France, ont eu accès à leur dossier ; *il ont pu constater qu'il n'y avait aucune pièce dans ces dossiers qui puisse justifier les accusations, les classifications et les poursuites dont ils ont fait l'objet.*

Cette première ouverture des dossiers totalement creux des RGs en dit long sur la gravité de la manipulation opérée par les pouvoirs publics, les médias et les associations anti-sectes sur la foi de faux renseignements. Nous le savions depuis des années, la preuve juridique en est faite et *j'incite toutes les personnes, tous les groupes « classés » à s'engouffrer dans la brèche juridique ainsi ouverte pour rétablir la vérité* et demander des dommages et intérêts à la hauteur du drame c'est-à-dire énormes !

Si vous avez besoin de renseignements pratiques et de bonnes adresses nous sommes là pour ça (de préférence écrivez-nous plutôt que de téléphoner).

Il faut que je vous parle un peu de Nicolas SARKOSY ou plus exactement du livre qu'il vient d'écrire et qui expose ses idées sur les relations de la république avec les religions, les nouveaux mouvements religieux et les sectes ; vu la position clé qu'occupe à présent à droite monsieur Sarkozy et vu les responsabilités qu'il risque fort d'occuper à l'avenir, il est d'un intérêt certain de connaître son opinion dans ce domaine. En ce qui concerne la gauche

nous avons eu largement l'occasion de juger de son action du temps de Vivien et ce Jospin et nous ne nous faisons plus aucune illusion de ce côté-là.

Voici donc quelques passages et morceaux choisis du livre (La République, les religions, l'espérance ; éditions cerf) du moins en ce qui concerne les nouveaux mouvements religieux et les sectes :

- « ***Je crois à la liberté individuelle*** ; si les gens ont envie d'être témoins de Jéhovah, c'est tout à fait leur droit. Tant que leurs activités ne sont pas contraire à l'ordre public, je ne vois pas au nom de quoi on le leur interdirait » (p 136).

- « A coté des grandes religions, il y a, deux catégories de mouvements spirituels. Ceux qui aident les gens à vivre : quel que soit le « sérieux » du message, l'Etat n'a rien à en dire, chacun trouve la réponse à ses inquiétudes, ses angoisses ou ses faiblesses comme il le peut ». « il y a ensuite les mouvements qui sont organisés pour l'exploitation de la faiblesse des gens, l'abus sexuel, la manipulation mentale, la violence physique et la contrainte » (p 138).

- « ***Je reconnais la légitimité de certaines de ces « nouvelles religiosités*** ». Toutes ne sont pas condamnables et le mot « secte » est parfois utilisé abusivement contre les mouvements spirituels nouveaux, mais qui ne posent pas de problèmes en matière d'ordre public. C'est d'ailleurs ce qui a conduit le gouvernement actuel à requalifier l'action des pouvoirs publics contre les sectes en lutte contre les dérives sectaires » (p 140).

- « ***En l'état actuel, nous n'avons aucun indice d'une vague de dérives sectaires*** qui submergerait la France, ni même d'une extension du phénomène. Certes il convient d'être vigilant et de ne faire preuve d'aucune faiblesse. ***Je me demande si parfois l'on n'a pas été trop loin, jusqu'à faire preuve d'un certain sectarisme !*** Loin de moi l'idée d'accepter n'importe quoi ou même d'être seulement laxiste. Mais de là à poursuivre de sa vindicte toute organisation, y compris les plus inoffensives, il y a un pas qui ne doit être franchi » (p 145).

- Question : *il n'est pas facile de faire le partage entre les sectes tolérables et celles qui doivent être dissoutes. La manipulation mentale, par exemple, est difficile à apprécier.*

Réponse de Sarkozy : « Je ne le crois pas. Je pense même que c'est assez simple : il s'agit d'un problème pénal. Croyez-moi , ce n'est pas très difficile de voir quand les gens ont été violés, quand leur patrimoine est dilapidé, quand les enfants ne sont pas soignés, quand on a abusé des plus fragiles » (p145).

- « ***Ce n'est pas parce qu'un mouvement spirituel est nouveau, restreint, hétérodoxe dans ses convictions, qu'il est forcément dangereux pour la société.*** Ce n'est pas non plus parce qu'un groupe spirituel se situe à l'intérieur d'une grande confession religieuse qu'il ne peut être menacé de « dérive sectaire ». Cela s'appelle le refus des amalgames » (p146).

Ce que ne dit pas Monsieur Sarkozy c'est que le nombre de « dérives sectaires » qui relève ou ont relevé du pénal en ce qui concerne les nouveaux mouvements religieux est très faible en lui-même et ridicule en comparaison des milliers de diffamations, d'atteintes aux libertés et aux droits des personnes perpétrées par les médias, les associations anti-sectes et les services de l'Etat ces dernières années surtout pendant que Jospin était au pouvoir et Vivien « à la gégène ». Je dois cependant reconnaître que, si ces propos sont sincères, ils représentent une avancée considérable dans le sens de l'apaisement. Comme Monsieur Sarkozy nous resterons cependant très vigilants et actifs sur le plan judiciaire car nous n'avons aucune raison de le croire, bien au contraire. En tant que responsable de l'Omnium, c'est-à-dire d'une des rares associations de victimes des antisectes, je vais demander à être reçu par ses messieurs avec mes dossiers à charge. Nous pourrons ainsi mieux juger de leur niveau de sincérité, de leur véritable volonté d'apaisement et d'indemnisation des victimes de « l'Amalgame ».

Avant de terminer cette lettre je voudrais remercier le journal « Charlie Hebdo » qui a publié un spécial « Charlie hebdo saute sur les sectes » avant l'été dont je vous ai déjà parlé dans ma précédente lettre ; Cet ignoble torchon mettait en cause, entre autres, de façon particulièrement diffamatoire Amarys, que j'ai eu l'honneur de connaître dans la région de Saint-Malo et qui a passé sa vie entière à l'amour des enfants orphelins qu'il a adopté par centaines. Amarys est mort cet été d'une maladie foudroyante, mais bien sûr il n'y a aucun lien avec les vomissures des antisectes dans Charlie Hebdo. Combien sont morts ainsi, tués par l'injustice qui leur a été faite durant toutes ces années, tués par l'imbécillité absolue qui se cache derrière la « liberté de la presse ». paix à ton âme, Amarys !

Appel de cotisations :

N'oubliez - pas d'envoyer vos cotisations 2005 à l'Omnium ainsi que le bulletin d'adhésion ci-joint car nous en avons particulièrement besoin en ce moment ; si vous pouvez faire un don, il sera le bienvenu. Si vous avez des amis et des relations qui partagent nos convictions et approuvent notre action, motivez- les pour qu'ils nous rejoignent et adhèrent à l'Omnium ou nous aident incognito s'ils ont peur d'être repérés. Le montant des cotisations 2005 est de : **30 euros**. Merci d'avance pour votre aide et votre compréhension.

Si certains d'entre-vous ont des idées géniales pour consolider notre trésorerie, qu'ils n'hésitent pas à nous en faire part; nous avons besoin de fonds, cette année, pour alimenter nos actions juridiques et notre budget de fonctionnement.

Salut à tous et à bientôt

Jacques DUBREUIL

✂.....

Bulletin d'adhésion à l'Omnium des libertés.

NOM :.....**Prénom** :.....

Adresse :.....

.....

Tél :..... **E.Mail** :.....

Cotisation à l'association : 30 euros.

Cotisation de soutien : 50 euros.

Don à l'association :.....euros.

Bulletin à renvoyer à **L'Omnium des Libertés, 49 Avenue Monseigneur Mouëzy, 35000 Rennes ; tél 02 99 26 99 07 ou 06 80 33 47 54** (Jacques Dubreuil) .

Chèques libellés à l'Ordre de L'Omnium des Libertés.